



Recherche
de plus de
60 mycotoxines
grâce à des
équipements
de haute
technologie

MYCOTOXINES

**Nous vous accompagnons, dès votre prélèvement,
jusqu'à l'interprétation des résultats.**

POUR LA SANTÉ ANIMALE ET HUMAINE

La FAO (*Food and Agriculture Organization*) estime que plus de 75 % des récoltes de céréales dans le monde seraient affectées par des mycotoxines à des teneurs significatives.

Ces métabolites secondaires produits naturellement par certains types de moisissures (champignons) présentent une action toxique à faible dose chez les humains et les animaux, principalement par effet cumulatif.



La contamination des cultures par certaines espèces de champignons est difficile à maîtriser malgré les traitements antifongiques appliqués. Certaines d'entre elles peuvent produire des mycotoxines avant la récolte, dites « mycotoxines des champs », et d'autres pendant la phase de stockage.

Leur ingestion provoque, selon la famille de mycotoxines et l'espèce animale exposée, des effets indésirables, voire pathogènes, se traduisant de différentes manières telles que :

- baisse de performance des cheptels,
- troubles gastro-intestinaux et rénaux,
- effets sur la reproduction,
- affaiblissement du système immunitaire, etc.

**Avec Labocéa, vous bénéficiez d'une
expérience de 30 ans dans la recherche
de mycotoxines.**

Nous analysons des matrices très diversifiées, grâce à notre méthode de détection et de quantification par LC-MS/MS :

Céréales et autres matières premières destinées à l'alimentation animale

Aliments destinés à la consommation humaine (tous produits de la chaîne alimentaire)

Aliments composés pour animaux

Organes ou fluides biologiques

Notre équipe de techniciens et d'experts dédiés vous permet de bénéficier de compétences adaptées.

Notre compétence dans ce domaine est reconnue par l'accréditation COFRAC et par l'agrément du ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation.

VEILLE TECHNOLOGIQUE

Afin de répondre au mieux aux demandes de nos clients, instances officielles et privées, nous sommes en veille constante (mycotoxines masquées et émergentes, nouvelle réglementation des alcaloïdes, etc.). Nous participons au réseau mycotoxines de la Direction générale de l'alimentation (DGAL).



QUELLE EST LA RÉGLEMENTATION ?

ALIMENTATION ANIMALE

- Recommandation (UE) 2016/1319 de la Commission du 29 juillet 2016 modifiant la recommandation 2006/576/CE en ce qui concerne le déoxynivalénol, la zéaralénone et l'ochratoxine A dans les aliments pour animaux familiers.
- Recommandation (UE) 2013/165 de la Commission du 27 mars 2013 concernant la présence de toxines T-2 et HT-2 dans les céréales et les produits à base de céréales.
- Directive du parlement européen sur les substances indésirables dans les aliments pour animaux (2002/32/CE).



ALIMENTATION HUMAINE

- Règlement (UE) 2021/1399 de la Commission du 24 août 2021 modifiant le règlement (CE) 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en sclérotes d'ergot et alcaloïdes de l'ergot dans certaines denrées alimentaires.
- Règlement (UE) 2023/915 de la Commission du 25 avril 2023 concernant les teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires et abrogeant le règlement (CE) 1881/2006.
- Recommandation (UE) 2022/553 de la Commission du 5 avril 2022 sur le contrôle de la présence de toxines d'alternaria dans les denrées alimentaires.



devis@laboce.fr

02 96 69 02 10

laboce.fr

Labocéa BREST

Technopôle Brest-Iroise
120 av. Alexis de Rochon
CS 10052
29280 PLOUZANÉ

Labocéa QUIMPER

22 av. de la Plage des Gueux
ZA de Créac'h Gwen
CS 13031
29334 QUIMPER cedex

Labocéa SAINT-BRIEUC

ZOOPÔLE
7/9 rue du Sabot
CS 30054
22440 PLOUFRAGAN

Labocéa COMBOURG

La Magdelaine
35270 COMBOURG

Labocéa FOUGÈRES

BioAgroPolis
10 rue Claude Bourgelat
CS 35306
FOUGÈRES cedex